

ABONNEMENT

Par année.....\$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire

Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10
Tous les jours..... 0.03
Trois fois par semaine..... 0.07
Une fois la semaine..... 0.05

Avis de Naisance, Mariage ou

Décès..... 0.50

Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 3 Août 1885

NOTRE DEPUTE

M. Tassé, M. P., est arrivé hier soir de Cacouna, où se trouve actuellement sa famille, pour se mettre en route aujourd'hui même pour l'Europe via New-York.

Le voyage de M. Tassé est déterminé à la fois par des raisons de santé et d'affaires. Après les rudes labeurs des derniers mois, labeurs du député, labeurs du journaliste, son médecin lui a conseillé un repos de quelques semaines.

Notre député se trouvera en France et en Angleterre à l'époque de la campagne électorale. C'est dire qu'il trouvera plus d'un point curieux d'étude et de comparaison entre ce qui se passe là bas et ce qui s'opère ici.

M. Tassé tiendra la plume pour la Minerve et le Canada durant sa tournée à travers l'Europe. Ses correspondances paraîtront le même jour dans les deux journaux.

M. Emmanuel Tassé, gérant de la Minerve, part en même temps pour l'Europe. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

L'HON. M. POIRIER ET LES ACADIENS.

L'hon. M. Poirier est rendu parmi les siens. Il a voulu se fixer d'une manière permanente dans leurs rangs, afin d'être plus à même de connaître tous leurs besoins et de poursuivre au milieu d'eux la belle œuvre de restauration nationale, à laquelle il a consacré tous ses efforts depuis quelques années.

Les nouvelles qui nous arrivent de Shédiac nous apprennent que le vaillant jeune sénateur n'a pas tardé à se mettre à la besogne.

Il donnait, en effet, dès mardi passé, une très belle conférence au groupe acadien de cette dernière localité, et il a fortement parlé en faveur de la colonisation. Demandant aux anciennes paroisses de venir en aide aux colons, il a démontré quels résultats magnifiques pourraient être obtenus par ce moyen, sans grands sacrifices ni grands efforts.

L'honorable M. Poirier a été éloquent comme de coutume, et d'enthousiastes applaudissements ont,

plusieurs reprises, couvert ses patriotiques et chaleureux appels.

La tâche qu'il s'est imposée là-bas est noble et généreuse; ici, dans Ontario, chacun devrait s'en faire l'apôtre, dans la mesure de ses forces, en faveur des groupes canadiens-français que l'on rencontre déjà disséminés de toutes parts et qui ont besoin d'encouragement et de direction pour marcher sûrement à leurs destinées.

LE PROCÈS DE RIEL

Ce fameux drame judiciaire s'est terminé samedi après-midi par une condamnation à la peine de mort, laquelle devra être exécutée à la prison de Regina, le vendredi 18 septembre prochain. En rendant un verdict de coupable contre Riel, le jury l'avait recommandé à la clémence du tribunal, mais ce dernier n'a pas cru devoir se rendre à cette recommandation, et il a usé envers le chef mépris de toute la sévérité possible sous les circonstances.

La défense a été conduite avec habileté. On a tenté d'abord d'excuser la révolte; on a ensuite invoqué comme circonstance atténuante la folie de Riel. Le premier de ces points était insoutenable; quant au dernier, il aurait assurément eu plus de chance de succès, si le prisonnier lui-même n'était venu entraver l'action de ses avocats en récusant fortement la preuve qu'ils tentaient de faire en sa faveur.

On invoquait la folie à son égard et à la dernière heure il a prononcé un long discours pour réclamer toute la responsabilité de ses actes. L'affaire ne restera probablement pas au degré où elle est arrivée. Les avocats du condamné vont, en effet, en appeler à la Cour du Manitoba de la sentence qui vient d'être rendue. Nous croyons, d'ailleurs, nous fondant pour cela sur des informations privées qui nous arrivent de Regina, que, sa sentence fût-elle maintenue, Riel ne sera pas exécuté, parce que le coup qui vient de le frapper aura sûrement pour effet de le rendre complètement fou, ce qui le soustraira au contrôle de la justice.

LA GÉNÉROSITÉ DE M. BLAKE

Voici une appréciation du St. Thomas Journal, un organe grit bien connu, qui tend à faire croire que M. Blake, en mettant à la disposition d'une institution politique de son comté les \$500 d'indemnité additionnelle qu'il a touchées à la dernière session, a bien plus agi sous le coup d'une nécessité pressante que par générosité et désintéressement.

La feuille en question, parlant du prudent silence observé par l'opposition quand il s'est agi d'augmenter à \$1,500 l'indemnité sessionnelle, tient à ses amis et à ses chefs le rude langage qui suit:

En manquant d'opposer et leur parole et leur vote à la curée de l'indemnité, l'opposition a fait une grossière méprise qu'elle ne pourrait réparer qu'en refusant de prendre aucune fraction de l'argent qu'elle a voté elle-même.

Le pays n'attendait rien de mieux du gouvernement et de ses amis, car la signification de leur politique est contenue dans le mot curée;

mais que les réformistes aient tenu un tel vol, ça été une désagréable surprise pour leurs amis.

Rien ne pouvait être plus désastreux pour la cause de la Réforme que de voir ses défenseurs consentir, dans le moindre degré, aux manœuvres égoïstes et déshonnêtes de leurs adversaires, et c'est là une chose si évidente qu'on ne peut comprendre comment les Réformistes dans la Chambre ne s'en sont pas aperçus.

Un seul moment de réflexion aurait dû leur démontrer que la curée de l'indemnité, si elle n'était pas réellement malhonnête, était absolument inexécutable, vu l'état précaire du trésor, et était entièrement contraire aux principes du parti de la Réforme, aussi bien qu'aux profonds de foi faites par les membres de ce parti dans chaque discussion sur la dépense publique depuis le commencement de la session.

En se plaçant ainsi au point de vue de l'intérêt du parti, bien que ce point de vue soit inférieur à celui de l'honnêteté envers le pays et de l'attachement aux principes, ils auraient dû voir la folie qu'ils commettaient en mettant un tel fouet de scorpions dans la main de leurs adversaires.

Ils auraient dû voir qu'un tel dévouement ferait une farce de la tragédie de six mois.

Les Tories étaient dans leur rôle, en volant l'argent, et les grits ont été fous d'assumer la responsabilité et l'odieuse de cet acte.

On le voit, M. Blake a été ni plus ni moins que forcé à dégorger une somme que les siens lui reprochaient d'avoir touché sans droit, et tout son mérite consiste à ne pas s'être trop fait tirer l'oreille.

RELATIONS FRANCO-CANADIENNES

Le Figaro dit :

Nous allons renouer les rapports trop longtemps interrompus entre la France et le Canada. Le syndicat maritime et fluvial de France patronne, de concert avec le gouvernement canadien, la Compagnie Canadienne-française de navigation à vapeur qui établit une ligne régulière de steamers entre le Havre et Halifax.

Voici quelques détails que donnent les Débats sur le premier voyage qui va s'effectuer :

Cette ligne inaugurera son service le 3 août prochain. Ses directeurs ont eu l'excellente idée d'organiser à cette occasion un véritable train de plaisir pour le Canada. Moyennant une somme modique, à peine ce que coûte la plus modeste villégiature pendant un mois de vacances, on pourra visiter, en trente-deux jours, Québec, Montréal, Ottawa, les mille îles, la chute du Niagara, bref une des parties les plus pittoresques du continent américain. Ajoutons qu'aux simples touristes se joindront des délégués du commerce et de l'industrie. Le syndicat maritime et fluvial, que préside M. N. Casimir Méner, vient d'adresser une circulaire à ses membres pour les engager à nommer une délégation chargée de les représenter à cette inauguration d'une entreprise qui intéresse au plus haut point l'industrie et le commerce français.

Cet appel sera entendu et nous ne doutons pas que le voyage d'inauguration de la ligne canadienne-française sera non seulement un voyage de plaisir, mais qu'il contribuera à grandir nos débouchés.

La compagnie du chemin des Basses Laurentides a signé un contrat pour la construction de la voie depuis les Piles jusqu'au lac Edouard. Elle a obtenu du premier ministre de la province une promesse écrite de racheter les terres à 50 cts de l'acre.

GROS OURS

Un journal du Manitoba dit : Gros-Ours joue vraiment de malheur. En 1876 il refusa de signer le traité parce que il ne s'y trouvait pas de clause particulière empêchant de pendre un indien.

Il serait curieux que le seul indien qui ait relevé ce point fut le premier pendu au Nord-Ouest. Gros-Ours avait là une singulière prévision.

Aux pelerins et au public en general

J'invite les pelerins et tous ceux qui désirent acheter des objets de piété, de venir faire une visite à mon magasin, à l'occasion de l'arrivée de jolies marchandises pour souvenir de pèlerinage et autres. P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

PERDU

Un vieux portefeuille de maroquin rouge, contenant des cartes d'affaires et autres papiers. La personne qui le rapportera à ce bureau sera libéralement récompensée. 28 juillet 1885

ON DEMANDE

Trois institutrices ou instituteurs, dont l'un capable d'enseigner le français et l'anglais, pour les écoles catholiques de Notre-Dame-du-Laus. Salaire libéral. Pour plus amples informations s'adresser à Rév. E. T. Inoué, curé et sec.-trésorier, Notre-Dame-du-Laus.

ON DEMANDE

Deux institutrices pouvant enseigner le français et l'anglais pour les écoles catholiques du township de Buckingham. Pour plus amples informations, s'adresser à A. Guy, sec.-trésorier, Buckingham.

DEMANDE

On a besoin, dans le Canton Aldfield, de deux maîtresses d'école enseignant le français et l'anglais. S'adresser à M. C. V. Casault, secrétaire-trésorier, Bureau de Poste Hulversen, Canton Aldfield, Pontiac.

Voitures! Voitures!

Voitures couvertes ou découvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.

Faits à ordre, avec soin et promptitude. Je répare aussi les voitures et ferre les chevaux, etc., etc. Les matériaux que j'emploie pour la confection de mes voitures sont de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sur le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini. Je sollicite le patronage du public en général.

ALFRED MATHIEU, No. 380 rue Clarence, Ottawa 24 juillet 1885.

\$10,000.00

MARCHANDISES DE GOUT

Articles de Modes

A VENDEE DE SUITE

AVEZ-VOUS besoin d'un CHAPEAU à moitié prix?

VEZ-VOUS VOIR.

AVEZ-VOUS besoin de 'fiche PLUMES et d'élégante FLEURS?

VEZ-VOUS VOIR.

AVEZ-VOUS besoin de nouvelles DANTELLES et de FICHUS?

VEZ-VOUS ENCORE VOIR.

A. Woodcock

Magasin Spécial de Modes,

39, RUE SPARKS.

D. GARDNER & Cie. 66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIECES D'INDIENNES

Patrons nouveaux et très jolis. Ces Indiennes doivent être vendue de 7c à 15c par verge.

1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE

Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge. Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

Venez de bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de mousseline, chez

D. GARDNER & Cie., NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS Importateurs Directs.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier By, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées: Dans la rue York, de l'égout principal à la rue William, tuyaux de 24 pouces. Dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex, tuyaux de 18 pouces. Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Clarence, tuyaux de 15 pouces. Dans la rue Sussex, de la rue Clarence à la rue St. Patrice, tuyaux de 15 pouces. Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Rideau, tuyaux de 12 pouces. Les dits règlements pourvoient aussi à réparer et à prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet, 1885.

W. P. LETT, greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier Ottawa, en la Cité d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées:

Entre les rues Sussex et Dalhousie. Du côté Nord de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté Sud de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur et de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la Corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à réparer et à prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Photographies

GRANDE REDUCTION

POUR

UN MOIS SEULEMENT

Photographies grandeur

CABINET

\$2.00 par Doz.

CHEZ

Dorion & Delorme

140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex,

Coin de la rue Rideau. OTTAWA.

18 Oct. 1884

HARRIS, CAMPBELL & Co.

RUE O'CONNOR.

4 décembre 1884

1 an